



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Réouverture de la piscine municipale le 15 juin



*Dans le cadre de la deuxième phase du déconfinement, la réouverture des piscines a été autorisée. Aussi, les services municipaux ont travaillé à un protocole de reprise de la piscine, en adaptant le guide de l'ANDES (Association Nationale des Elus en charge du Sport) aux moyens et fonctionnement de la structure municipale. La réouverture est prévue le 15 juin.*

A partir du 15 juin, la piscine municipale de Mont de Marsan rouvrira ses portes dans des conditions particulières visant à respecter le protocole sanitaire en vigueur. Ainsi, seul le grand bassin sera ouvert et équipé de lignes d'eau pour permettre une activité de nage. Le petit bassin, les pataugeoires, le solarium et les plages seront fermés et l'usage de matériel interdit.

La jauge maximum sera de 15 personnes. Cette jauge a été calculée afin de respecter les distances physiques entre les nageurs. L'accès à la piscine se fera donc sur réservation avec une limitation d'un créneau d'1h30 par jour et par personne. 4 créneaux seront proposés chaque jour (fermeture le dimanche en juin) :

- 10h-11h30 (évacuation du bassin à 11h15)
- 12h-13h30 (évacuation du bassin à 13h15)
- 15h30-17h (évacuation du bassin à 16h45)
- 17h30-19h (évacuation du bassin à 18h45)

La réservation des créneaux se fera par téléphone à l'accueil de la piscine, la veille pour le lendemain. Des procédures de protection collective seront mises en place (plexiglas, gel hydroalcoolique...) et la douche sera rendue obligatoire avant chaque séance. Seuls les vestiaires individuels seront ouverts, avec une entrée côté hommes et une sortie côté femmes. Les casiers ainsi que les douches à la sortie seront fermés. Les sanitaires, les douches et autres surfaces contacts seront nettoyés pendant chaque créneau.

Cette stratégie de réouverture de la piscine municipale pourra être réadaptée en fonction des futures annonces gouvernementales, en lien notamment avec la phase 3 du déconfinement.

**Informations et réservations auprès de l'accueil de la Piscine municipale (8h-10h, 13h30-15h30) : 05 58 75 09 47**

Contact presse : Margot Marcial - Mont de Marsan Agglo  
[margot.marcial@montdemarsan-agglo.fr](mailto:margot.marcial@montdemarsan-agglo.fr) | [montdemarsan-agglo.fr](http://montdemarsan-agglo.fr)